

L'INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

Pour votre information, l'index 2024/2025 est calculé sur la période de référence du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Sur l'année 2024/2025 :

- Les rémunérations des hommes et des femmes au sein du cabinet s'inscrivent dans une **dynamique de forte équité**, avec un écart maîtrisé de 1.60%. Cette situation traduit un **engagement constant du cabinet en faveur d'une politique salariale responsable**.
- L'ensemble des **salariées de retour de congé maternité a bénéficié d'une politique d'augmentation**, permettant l'obtention de la **note maximale pour 2024/2025**.
- Les **femmes sont majoritairement représentées parmi les postes les mieux rémunérés** dans plusieurs secteurs d'activité du cabinet, ce qui illustre une nouvelle fois leur présence dans des fonctions à forte valeur ajoutée et à responsabilité.

Notre index égalité professionnelle est de **93/100** et se décompose ainsi :

1. **L'indicateur sur l'écart de rémunération : 38/40**
2. **L'indicateur sur l'écart des augmentations individuelles : 35/35**
3. **L'indicateur du nombre de salariées augmentées au retour d'un congé maternité : 15/15**
4. **L'indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10**

